



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 70053

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la proposition de Mme la défenseure des enfants, par laquelle elle préconise d'« instituer une formation spécialisée commune « maltraitance et abus sexuels » d'une durée d'un an, ouverte aux professionnels de la santé, de l'éducation, de la justice et du social ». Il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

La circulaire n° 2001-044 du 15 mars 2001 portant sur la lutte contre les violences sexuelles prévoit qu'un effort important sera consenti en matière d'information et de formation des personnels, notamment par la mise en place d'une formation continue spécifique pour les médecins, les infirmier(ère)s et les assistant(e)s de service social de l'éducation nationale, ainsi qu'une formation pour les responsables hiérarchiques (inspecteurs d'académie, inspecteurs de l'éducation nationale). C'est ainsi qu'au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2001-2002 cinq séminaires de formation ont été organisés (11 et 18 octobre, 6 et 13 novembre, 11 décembre) pour l'ensemble des inspecteurs de l'éducation nationale, afin de développer auprès d'eux une culture commune en matière de repérage, signalement et gestion des situations de violences sexuelles. Ces stages devraient être poursuivis durant l'année 2002, en faveur des personnels médicaux, infirmiers et sociaux dans le cadre de formations intercatégorielles organisées au niveau des académies. Concernant les enseignants, un module de formation sur le thème de la maltraitance existe déjà dans le cadre de la formation initiale dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), puisque les lois du 6 mars 2000 et du 4 juillet 2001 mettent en place, dans le cadre des programmes scolaires, une information des élèves sur la maltraitance et sur l'éducation à la sexualité et à la vie.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70053

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7005

Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1265